



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijk en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

680 2 1850

ÉVÉNEMENTS

DE

BRUXELLES,

DU

25 AOUT 1830, ET JOURS SUIVANS.

AVEC LES PROCLAMATIONS ET PIÈCES OFFICIELLES.



Bruxelles,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-F. DE GREÉF-LADURON,

A LA LIBRAIRIE BELGE, RUE DES PIERRES, N° 46.

—
1830.

(n° 1.)

AVIS.

Cet ouvrage formera une brochure et sera publié par feuilles , qui se distribuent à mesure de l'impression, chez De Greef-Laduron , à la Librairie Belge , rue des Pierres , n° 48.

ÉVÉNEMENTS

DE

BRUXELLES.

25 AOUT 1830.

Déjà depuis quelques jours l'orage grondait, le mécontentement public se manifestait par des démonstrations qui empêchaient que le feu d'artifice et l'illumination destinés aux réjouissances de l'exposition et de la fête du Roi n'eussent lieu. Cette mesure était sage, mais tardive. Ces fêtes prolongées et trop coûteuses indisposaient généralement les esprits déjà soulevés.

On laisse jouer aujourd'hui *la Muette de Portici*, cette pièce excite l'enthousiasme. Une foule immense qui ne peut trouver entrée au spectacle, reste stationnée sur la place; à l'heure de la sortie, des rassemblemens se forment; on se dirige vers les bureaux du *National*, voisins du spectacle; à l'instant les vitres sont cassées et l'on essaye d'enfoncer la porte. Une voix s'écrie : chez *Libry*. A ce mot la foule retourne sur ses pas, et se rend au domicile de *Libry-Bagnano*, à la Librairie Polymatique, rue de la Madeleine, à côté des grandes messageries. L'affluence grossissait à chaque minute. On brise les fenêtres, on enfonce les portes; tous les meubles sont détruits, les papiers et les livres déchirés et jetés en lambeaux par les fenêtres. Par une circonstance heureuse, *Libry-Bagnano*, principal rédacteur du *National*, ne fut pas trouvé chez lui, et ses jours furent ainsi sauvés.

Déjà la foule encombra la grande rue de la Madeleine : il était onze heures du soir ; et dans cette première effervescence, la police s'abstint sagement d'agir. Son intervention n'eût pu que nuire. On disait aux gendarmes : *N'agissez pas ; on vous laissera tranquille.*

Vers minuit, la foule se partagea.

Un groupe se rendit à la Place-Royale, précédé d'un drapeau fait avec les rideaux de Libry-Bagnano. L'officier du poste sortit et demanda ce qu'on voulait. Le commandant de place se présenta également. On n'entendit que des cris confondus : *liberté ! justice !* Un soldat sortit des rangs, et les larmes aux yeux, il supplia les assistans de se retirer, en disant : *de grâce, dispersez-vous ; épargnez-nous la honte de devoir verser le sang belge.* Ces simples paroles produisirent plus d'effet que ne l'aurait pu faire la résistance la plus forte.

Un autre groupe descendit par la rue de Ruysbroeck, s'arrêta devant le Palais-de-Justice et en un instant brisa les vitres de la salle de la cour d'assises, aux cris de : *A bas van Maanen ! vive de Potter !* Peu de temps après, le général commandant de place se rendit à la Maison-de-Ville : la gendarmerie à cheval commença à circuler par détachemens.

Un rassemblement plus nombreux se dirigea vers la rue de Berlaimont, à la maison de M. de Knyff, directeur de police. Elle fut envahie, et là comme chez Libry tout fut détruit et brisé ; mais là aussi on ne déroba aucun objet. Un individu ayant voulu emporter le manteau de M. le directeur, fut foulé aux pieds du peuple, et le manteau déchiré en milliers de morceaux.

Alors déjà les rassemblemens prenaient un caractère plus sérieux et plus animé. Toute la ville commençait à en être instruite ; les habitans sortaient de leurs maisons ; les troupes prirent les armes.

Les premiers coups de fusil que l'on entendit furent tirés vers une heure ; mais aussitôt le mouvement devint plus tumultueux et plus décidé. La foule se porta alors à grand bruit à l'hôtel de M. van Maanen, ministre de la justice.

Cet hôtel est situé place du Petit-Sablon, en face de la prison des Petits-Carmes ; et c'est quand le peuple fut devant cet hôtel que l'exaspération parut portée à son comble.

En peu de temps, les portes enfoncées livrèrent passage à la multitude qui s'y jeta aux cris d'*A bas van Maanen !* Meubles et effets de tout genre furent saccagés : la force armée voulut y mettre ordre, mais elle était trop faible : on se jeta sur elle, on la désarma et elle fut obligée de reculer. Après cette première expulsion, la multitude parut se concerter, et elle mit le feu à l'hôtel. La fumée se montra rapidement : la foule sortit, se rangea autour de l'hôtel et déclara qu'elle ne se retirerait que quand l'édifice serait consumé jusqu'aux fondemens. L'incendie faisait des progrès : la flamme s'apercevait déjà de loin, les pompiers accourent avec leurs pompes, vers quatre heures, mais ils furent repoussés et forcés de retourner à l'hôtel de ville. Ce vaste édifice livré au feu servit ainsi de rassemblement : une grande quantité d'ouvriers y accourut, sans rien piller encore, mais aussi sans se retirer.

26 AOUT.

Dans la nuit les armuriers avaient été contraints de livrer les armes renfermées dans leurs magasins. Le peuple les distribua : ceux qui avaient des fusils chez eux sortirent et quelques autres fusils furent enlevés à des soldats ou abandonnés par eux, pour ne pas tirer. On a vu des ouvriers près du Palais de Justice entourer un officier, lui mettre le pistolet sur la gorge en lui demandant sa parole d'honneur qu'il n'ordonnerait pas de tirer sur le peuple.

Vers cinq heures du matin, et quand le plein jour éclairait les mouvemens, la force armée se déploya davantage. Un bataillon de chasseurs et un bataillon de grenadiers se répandirent par compagnies dans les rues où l'agitation était la plus grande. C'est à la place du Sablon que vers six heures du matin, un officier ordonna des feux de peloton, et que la lutte devint sanglante. Bientôt on vit des blessés être transportés chez eux ; des hommes du peuple atteints par les balles des soldats, tombèrent morts et le sang rougit les pavés.

Cette force armée, parcourant les rues, faisant des décharges multipliées, tirant quelquefois en l'air, mais souvent sur les groupes; ces fusillades répétées qui retentissent dans toute la ville et répandent au loin la consternation; les maisons fermées et toutes les fenêtres garnies de femmes et de curieux; les rues couvertes de monde, tantôt envahies et tantôt désertées; les habitans armés de fusils, de sabres, de bâtons ferrés; postés aux coins des rues, donnent en ce moment à Bruxelles un aspect sinistre. On dirait une citée prise d'assaut.

Dès 6 heures du matin plusieurs bourgeois respectables étaient réunis auprès des magistrats à l'Hôtel-de-Ville, pour demander des armes et supplier de faire retirer la troupe, se faisant forts d'apaiser le peuple. Nommer ces Citoyens zélés serait bien inutile, ils n'ont précédé la masse des habitans que de quelques heures, le devoir impérieux commandait, nul ne cherchait la gloire, mais nul ne craignait le danger.

Leur demande fut accueillie comme elle devait l'être par nos magistrats qui les dirigèrent vers le dépôt d'armes de la garde communale où ils trouvèrent la ligne en bataille dans la cour. Ils furent aussitôt armés et les patrouilles de gardes bourgeoises spontanées parcoururent la ville, mais elles durent remonter vers la caserne pour s'opposer à un rassemblement de peuple qui demandait des armes, ils le dispersèrent et entrèrent dans la cour; en peu d'instant, la foule grossit considérablement. Les troupes de ligne déclarèrent devoir défendre le dépôt qui leur était confié.

Alors ce faible rassemblement de bourgeois quitte les armes et veut se présenter au peuple en tournant l'hôtel par une autre issue, espérant mieux réussir en se mêlant à lui sans armes, mais pendant le court espace du trajet, une fenêtre est brisée, la porte s'ouvre, plusieurs décharges sont faites et le sang coule; la foule envahit l'hôtel et se rend maître des armes et des munitions. Heureusement les bourgeois entrèrent pile mêle, avec les hommes de la basse classe, et chacun

s'arma à volonté , ce fut là qu'on put déplorer le mode d'organisation de la garde communale et regretter que la population saine et raisonnable ne fut point armée d'avance ; il fallait faire couler des flots de sang pour arracher ces armes au peuple , des regrets éternels auraient couvert la tombe de milliers de citoyens , si le carnage ne se fut arrêté comme par miracle ; mais il a fallu le jour entier pour désarmer peu à peu tous ces hommes , presque tous les fusils leur furent achetés partiellement , et les excès qu'ils commirent encore sont déplorables : la maison du commandant de place au Petit-Sablon , celle de M. Knyff , directeur de la police rue de Berlaumont furent dévastées et les meubles détruits , le feu a été mis à celle de M. Knyff , et l'hôtel du gouvernement de la province a été un moment assailli , des registres ont été jetés par les fenêtres et la voiture de M. le gouverneur a été brûlée dans la rue.

Tout Citoyen honnête ne peut que déplorer ces maux que la promptitude des troubles n'a point permis d'arrêter ; la Bourgeoisie s'organise avec la plus grande célérité , les fusils manquent encore.

La Gazette des Pays-Bas n'a point paru.

Le National a disparu , on dit que son rédacteur a pu se sauver par un mur mitoyen et qu'on l'a vu sur la route d'Anvers.

Les journaux le Belge et le Courrier des Pays-Bas n'ont pas cessé de paraître.

Toutes les boutiques sont fermées ; les fusillades continuent dans divers quartiers ; le sang coule et cette résistance ne fait qu'exaspérer le peuple qui porte ses blessés à l'hôpital en criant *chapeau bas* , la garde Bourgeoise intervient et nos soldats Belges qui versaient à regret le sang de leurs frères se rendent à leur invitation et cessent leur feu , qui ne faisait qu'animer et augmenter la foule.

Dès-lors la lutte diminue en intensité et l'on espère , sinon une fin du moins une trêve au combat.

La maison de Libry-Bagnano , sans avoir été incendiée , est tout-à-fait démolie , on a arraché jusqu'à l'escalier.

1^{re} PROCLAMATION.

LES BOURGMÊTRE ET ÉCHEVINS A LEURS CONCITOYENS,

Des désordres accablent notre belle ville, quelle qu'en soit la cause, il faut les faire cesser.

Pour arriver à ce but où tendent les vœux de la population entière, nous avons arrêté les mesures suivantes :

Les troupes ont été invitées à se retirer dans les casernes : elles ont cessé d'intervenir dans une lutte déplorable.

Le droit de Mouture est supprimé à dater de ce jour, il ne sera remplacé par aucun autre impôt de la même nature, sous quelque dénomination que ce soit.

Si quelque demande légitime reste encore à faire, qu'elle nous soit adressée : nous joindrons nos efforts à ceux des bons Citoyens, pour leur obtenir un plein succès.

Mais ces mesures seront sans effet si le calme ne renaît pas, seul il peut amener d'heureux résultats ; le désordre et le sang en plongeant des familles entières dans le deuil, ne peuvent rien que de funeste.

Concitoyens, écoutez la voix de vos Magistrats, ils veillent au salut commun ; mais votre coopération leur est indispensable : que chacun défende ses foyers, que des gardes provisoires s'organisent dans chaque quartier ; que des illuminations spontanées fassent régner la lumière pendant la nuit. Quant à nous, nous demeurons au centre, et nous ne quitterons ce poste du devoir que quand le calme, appelé par tous les vœux, sera rétabli.

C'est aux Citoyens qu'est provisoirement confiée la garde des propriétés tant publiques que privées, les Magistrats en appellent à leur honneur et à leur patriotisme, ils s'y confient.

Fait en séance du Collège de l'Hôtel-de-Ville, le 26 Août 1830.

F. Delvaux de Saive. P. Cuylen, secrétaire.

Suite du 26.

CONTINUATION DU 26 AOUT.

Dès onze heures, la 1^{re} proclamation ci-dessus fut affichée, la promesse qu'elle contient concernant l'impôt mouture, avait pour but de calmer les classes inférieures que l'augmentation du prix du pain irritait et qui aurait pu se livrer au pillage à la faveur du désordre inévitable d'un soulèvement.

Vers midi, la garde Bourgeoise en patrouilles, toujours croissantes et plus nombreuses, parcourait la ville en tous sens, s'établissait par section et se pressait de s'emparer des postes pour la nuit, on ne tirait plus que quelques coups en l'air, les troupes se repliaient vers le palais du roi où la garde royale se concentra, ou se retiraient dans les casernes en cessant toute résistance. Quelques soldats furent néanmoins obligés de tirer par les fenêtres de la caserne sur des hommes rassemblés, mais cela ne dura que peu d'instans.

Vers trois heures, le vieux drapeau brabançon flottait sur l'Hôtel-de-Ville, des détachemens de la garde Bourgeoise le prennent pour signe de ralliement.

Pendant toute l'après midi les patrouilles ne cessèrent de circuler en tous sens et leur présence empêcha beaucoup de désordre que des gens sans aveu cherchaient à commettre, le palais de l'industrie nationale fut menacé plusieurs fois et heureusement garanti, la banque et les établissemens divers, l'Hôtel-de-Ville furent protégés et tout sembla rentrer dans l'ordre d'autant plus que la majeure partie des armes était achetée par les bourgeois, sur les lieux du rassemblement; le soir les maisons furent illuminées et restèrent ainsi toute la nuit qui fut tranquille, mais on apprit que cette tranquillité était causée par la sortie des vagabonds qui allèrent incendier des fabriques au-dehors, en ville quelques fabriques eurent aussi des métiers brisés.

Presque toutes les arcades et boiseries préparées au parc pour l'illuminer ont été brisées.

Une voiture de M^r de Knyff est brûlée sur la place.

(n^o 2.)

DU 27 AOÛT.

La garde bourgeoise reste sur pieds et s'augmente à chaque instant, le peuple se rassemble et demande du pain, de l'ouvrage et la liberté, le poste de la grande place lui oppose une résistance vigoureuse, mais aucuns coups ne sont portés, presque aucune arme n'est chargée.

On arrête plusieurs individus, les bourgeois se mêlent à la populace, la repoussent et lui promettent du pain et de l'ouvrage; la foule se retire, mais elle se porte vers le parc, brise le reste des arcades, en forme plusieurs monceaux et y met le feu, on oppose une faible résistance et cette démonstration, vu le peu de valeur de ces objets qui servent à assouvir la rage de ces masses en désordre.

On fait des distributions de pains dans les sections.

Partout les armes royales ont disparu sur les enseignes.

Le peuple en a arraché plusieurs, les habitants les ont alors enlevées ou effacées.

Les marchés sont protégés, les voitures entrent et sortent librement de la ville.

Voici les proclamations affichées pendant la journée :

LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE
BRUXELLES,

Préviennent leurs administrés, que, Monsieur le Baron *Emmanuel d'Hoogvorst*, vient à l'invitation de l'Administration et des Citoyens, de prendre le commandement de la *Garde Bourgeoise*. Son quartier-général est établi à l'Hôtel-de-Ville. Bruxelles, le 27 Août 1830.

L. DE WELLENS.

Par ordonnance : P. CUYLEN, *Secrétaire*.

LES BOURGMESIRE ET ÉCHEVINS DE BRUXELLES,

Considérant que pour maintenir l'ordre si bien établi par la Garde Bourgeoise, improvisée dans la journée d'hier, il importe que tous les bons

Citoyens fassent partie de cette institution conservatrice, afin de multiplier les moyens de soulager ceux des Gardes Bourgeoises en activité depuis hier.

Invitent tous les Citoyens de Bruxelles à s'armer et à se présenter chez les Capitaines de leurs sections respectives, dont les noms suivent, à se faire inscrire sur les contrôles de la Garde Bourgeoise et à prendre le signe distinctif adopté par cette Garde Bourgeoise, c'est-à-dire, à porter le N° de leur sect. sur le devant de leur chapeau:

Commandant en chef, Baron *Vanderlinden-d'Hoogvorst*.

Capitaine de la 1^{re} section. MM. *Vangelder-Parys*.

2 ^{me}	<i>Basse.</i>
3 ^{me}	<i>Éverard-Goffin.</i>
4 ^{me}	<i>Blaes.</i>
5 ^{me}	<i>Hagemans.</i>
6 ^{me}	<i>Ferdinand Meeus.</i>
7 ^{me}	<i>Latour.</i>
8 ^{me}	<i>Michiels.</i>

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 27 Août 1830.

L. DE WELLENS.

Par ordonnance, P. CUYLEN. *Secrétaire.*

AVIS.

MM. les capitaines et officiers de la Garde Bourgeoise sont prévenus que M^r le commandant a fait les nominations suivantes :

MAJORS :

M. *Vandersmissen*. Commandant
en second.

MM. *Otton*, commandant la Garde
à cheval.
Gay, commandant en 2^a, id.
Fleury du Ray.
Pletinckx-Janssens.
Jean-Palmaert.
Le comte *de Bosarmé*, adj. m.
Le comte *de Hogendorp*, id.
Le baron *Frédéric de Secus*, id.

AIDE-DE-CAMPS :

MM. *Prosper de Brabander*.
Baron de Felner.
Chevalier *d'Odomont*.
Max-Delfosse.
Adolphe Auman.
L'avocat *Plaisant*.
Ed. Stevens, avocat.
Vlemynck, docteur.

Bruxelles, le 27 août 1830.

L. DE WELLENS.

Par ordonnance : P. CUYLEN, *Secrétaire*.

PROCLAMATION.

LES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,

Invitent tous négocians, fabricans et maîtres-ouvriers, à faire rentrer leur personnel dans leurs ateliers, de lui donner de l'occupation, et de l'engager à se réunir autant que possible à la Garde Bourgeoise pour maintenir l'ordre.

Il sera envoyé des *Cartes de Pain* de la part de la Régence, à domicile, par les soins des Capitaines des Gardes Bourgeoises et des maîtres de pauvres à tous ceux qui se retireront chez eux.

Fait en séance du Collège, à l'Hôtel-de-Ville, le 27 Août 1830.

DE WELLENS, *Par ordonnance* : P. CUYLEN, *Se.*

PROCLAMATION.

PEUPLE DE BRUXELLES;

Ce n'est pas à vous que l'on doit attribuer les excès qui, depuis avant-hier soir, ont répandu le trouble dans cette ville. Ils ne peuvent être l'ouvrage que d'hommes sans aveu, étrangers à votre belle Cité. peut-être même à la Belgique, ou qui du moins ne méritent pas de lui appartenir. Quant à vous, ouvriers Bruxellois, généralement connus par des habitudes tranquilles et laborieuses; vous êtes assez éclairés pour savoir qu'en incendiant ou démolissant les établissemens publics, vous feriez naître chez tous les particuliers aisés, surtout parmi les commerçans et fabricans, une inquiétude fatale à l'industrie, et par conséquent à vos propres intérêts, que vous écarterez de vos murs les nombreux étrangers qui vous donnent du travail et du pain. Une Garde, composée de vos Concitoyens, nombreuse, et dont les Chefs ont droit à la confiance publique, veille à votre sécurité. Reposez-vous sur elle; quittez les armes et rentrez dans vos ateliers; reposez-vous du soin de votre bien-être sur la sollicitude de vos Magistrats.

Bruxelles, 27 Août 1830.

PROCLAMATION.

Les Citoyens, amis de l'ordre, et qui ne font pas partie de la Garde Bourgeoise, sont invités à se retirer chez eux, à la nuit tombante, et à éclairer les façades de leurs maisons.

L'invitation qui précède leur est adressée attendu que la Garde Bourgeoise parcourra la ville, et dissipera au besoin, par la force, tout attroupement.

27 Août.

Le Commandant
B^m EM. D'HOOGHVORST.

Le Bourgmestre
L. DE WELLENS.

PROCLAMATION.

Tout attroupement dans les rues et places publiques, est défendu.

On entend par attroupement toute réunion de plus de cinq personnes.

Celles-ci, après sommation de se retirer, seront immédiatement dispersées par la force publique.

Tout individu qui participe aux secours de la table des pauvres et qui aura fait partie d'un attroupement quelconque, sera à l'avenir privé dudit secours.

Les habitans sont invités à continuer d'éclairer les façades de leurs maisons, jusqu'à nouvel ordre.

Également jusqu'à nouvel ordre, la cloche de retraite sera sonnée à dix heures; toute personne trouvée dans les rues après cette heure, sera arrêtée.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 27 Août 1830.

L. DE WELLENS.

Par ordonnance : P. CUYLEN, *Secrétaire.*

28 AOUT 1830.

La nuit s'est passée paisiblement grâce à la force et à l'activité inconcevable de la Garde Bourgeoise dont pas un homme n'a quitté les postes; de nombreuses arrestations ont été faites avec calme et maintiennent la tranquillité; il n'y a aucun ordre à établir dans cette garde improvisée, pour relever les nombreux détachemens échelonnés dans les rues aux principaux édifices et églises; il serait inutile, tout le monde reste sur pieds et jamais un pareil zèle n'a été déployé, on est même émerveillé de voir l'ensemble des marches et des évolutions, on dirait de vieilles troupes aguerries, les anciens officiers et ceux de la garde communale commandent, mais on ne voit aucun uniforme.

Le parc dans lequel l'incendie des boiseries s'est prolongé pendant la journée d'hier, en vingt bûchers différens, n'avait été évacué que vers le soir, attendu la résolution prise par la garde bourgeoise de n'avoir recours à la violence qu'à la dernière extrémité, on n'en employa aucune pour faire évacuer le parc. Aucun arbre de cette promenade n'a brûlé. Quelques statues de peu d'importance ont été renversées. Pendant ce tems comme pendant toute la journée et la nuit, les troupes de la garnison restèrent stationnées devant le palais du roi contre le parc et ne prirent aucune part aux mouvemens qui se firent autour d'elles, les généraux Vauthier, d'Aubremé, Aberson et de Bylants étaient au milieu du camp.

Pendant que cela se passait dans le haut de la ville, la partie basse était tranquille, les marchés avaient été ouverts et protégés, la population circulait au milieu des nombreuses patrouilles qui se croisent en tous sens, mais les magasins restent fermés.

Plusieurs proclamations sont affichées ainsi que l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR.

MM. les commandans des sections sont priés de vouloir bien établir des contrôles des compagnies, des officiers, sous-officiers et soldats, et d'envoyer une copie au commandant en chef. Ils sont priés d'y ajouter la liste des personnes de leurs sections respectives, qui n'ont point encore fait partie de la Garde Bourgeoise et qu'ils désireraient voir se réunir à eux.

Pour relever les postes existans en ce moment, et en attendant qu'on puisse se procurer un assez grand nombre d'armes, il sera convenable d'ouvrir deux listes, l'une comprenant les noms des personnes à relever; l'autre le nom de la Garde montante à laquelle les armes seront confiées pour la continuation du service; et afin que les détenteurs actuels puissent réclamer leurs fusils,

la première liste sera déposée entre les mains du commandant en chef.

Par ces moyens réunis on parviendra à établir un mode de service régulier.

MM. les commandans des sections sont priés d'envoyer tous les matins, à 8 heures, un sous-officier à l'état-major, avec le rapport des évènements qui se seront passés dans les 24 heures.

A midi, ils enverront prendre les ordres du commandant; le soir à 6 heures, ils feront prendre le mot d'ordre par un de leurs officiers.

M. le commandant de la Garde à cheval, est prié de se conformer, en ce qui le concerne, au présent ordre du jour. *Bruxelles, 28 Août 1830.*

Le commandant en chef,

BARON VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.

PROCLAMATION.

HABITANS DE BRUXELLES,

Le bruit avait été répandu que des troupes marchaient sur Bruxelles. Le commandant de la Garde Bourgeoise, s'empresse de vous informer que des ordres sont donnés par l'autorité militaire supérieure pour les empêcher d'entrer en ville et leur ordonner de s'arrêter.

La sûreté de la ville de Bruxelles reste donc exclusivement confiée à la brave Garde Bourgeoise, qui a si bien rempli ses devoirs jusqu'à ce jour.

Une députation de notables habitans de Bruxelles, va se rendre à La Haye.

En attendant le retour de celle-ci, la troupe, stationnée dans le haut de la ville, restera inactive. Les officiers commandant la Garde Bourgeoise ont pris sur l'honneur l'engagement de la faire respecter. *Bruxelles, 28 Août 1830.*

Le Commandant de la Garde Bourgeoise,

BARON VANDERLINDEN D'HOOGHVORST.

Suite du 28.

CONTINUATION DU 28 AOÛT.

PROCLAMATION.

Nous, Général-Major, Comte de BYLANDT, Commandant en Chef les troupes dans la province du Brabant méridional, d'accord avec les autres Autorités militaires de cette ville, faisons connaître aux habitans de cette résidence, que nous sommes convenus avec les principaux Chefs de la Bourgeoisie armée de Bruxelles, que les troupes qui étaient attendues ce-jourd'hui dans cette ville, n'entreront point, aussi long-tems que les habitans de cette Résidence, respecteront toutes les autorités civiles, y établies et maintiendront le bon ordre; bon ordre, que les principaux Chefs de la Bourgeoisie armée, s'engagent de faire maintenir dans l'intérêt de tous et pour le bonheur de tout citoyen.

Le Commandant en Chef susdit,
 GUILL. COMTE DE BYLANDT.

Quartier Général à Bruxelles, ce 28 Août 1830.

Le bruit a couru que des forces militaires marchent sur Bruxelles, tout était parfaitement tranquille. Cette nouvelle met l'agitation dans les esprits; on craint qu'à la vue de ces troupes il n'éclate de nouvelles commotions; on parle de s'opposer à leur entrée et même de barricader les portes de la ville. Dès que le commandant de la garde bourgeoise est averti de ces dispositions il s'empresse de se rendre, accompagné de quatre majors, au quartier général

militaire. Le résultat de la conférence avec l'état-major, est des plus satisfaisant.

M. le commandant d'Hoogvorst s'est exprimé avec toute la loyauté qui le distingue et a exposé avec une énergique franchise dont les circonstances impérieuses lui faisaient un devoir, la nécessité d'écouter enfin les vœux de la nation, si souvent exprimés par l'organe de ses représentants et dans d'humbles suppliques. A l'issue de cette conférence, des aides-de-camp sont partis de l'état-major militaire pour arrêter la marche des troupes qui étaient en route. La meilleure harmonie ne cesse de régner entre les chefs de la bourgeoisie armée et ceux des troupes.

Les deux proclamations ci-dessus ont été le résultat de cette conférence.

Les braves Gardes Bourgeoises qui ont sauvé Bruxelles des plus grands malheurs sont secondées depuis hier par la Garde Bourgeoise à cheval.

Bruxelles est tranquille et les malfaiteurs qui menacent encore les fabriques d'incendie et manifestent des intentions de profiter de ce moment pour se livrer au pillage, sont instantanément arrêtés et conduits dans les postes.

Beaucoup des individus arrêtés ne sont poussés au désordre que par la boisson, on en remet beaucoup en liberté tous les matins, mais on garde les plus mutins, qui sont connus pour tels.

On ne se lasse point d'admirer l'ordre et la régularité que notre milice citoyenne déploie en ce moment.

On remarque surtout avec une vive émotion

le Nestor de nos députés. M. le baron de Sécus, ce zélé défenseur de nos droits à la tribune nationale, venir se ranger dans les compagnies de sa section comme simple garde ; on a vu également ses dignes collègues MM. Huysman d'Annecroix et Cornet de Grez porter le fusil dans les rangs de leurs concitoyens.

Si notre garde avait pu être organisée 24 heures plus tôt, bien des malheurs auraient été évités, mais supprimée en 1828, il fallait tout reconstituer dans un moment d'effervescence difficile à décrire et où les communications étaient interrompues par des masses en armes et faisant entendre des cris de vengeance.

L'activité et le zèle admirable de notre garde, qui ne se dément pas, ont conservé cette nuit le calme le plus complet dans toute la ville. Il paraît cependant qu'à la fabrique de M. Vander Elst, près la porte de Hal, quelques attroupemens s'étaient formés pour y mettre le feu, mais ils ont été dissipés par des patrouilles de gardes.

Voici quelques détails sur le saccagement des fabriques de Uccle et de Forêt.

Jeudi 26, vers 8 heures du soir, un rassemblement composé d'environ 120 personnes de la population de Bruxelles, se présenta à l'établissement de M. Th. Wilson à Uccle; et annonça aux chefs qu'il arrivait pour y détruire les mécaniques. M. Wilson eut beau leur faire les représentations les plus propres à les détourner de leur funeste dessein, tous ses efforts restèrent infructueux : et comme il devenait impossible d'offrir de la résistance.

parce que la commune était absolument privée d'armes et que conséquemment les habitans se tenaient renfermés chez eux, il offrit de leur payer de suite trois cents florins, s'ils voulaient se retirer sans commettre de dégât. Ces conditions furent acceptées et la populace, ayant reçu la somme convenue, partit. Quelques instans après, un second rassemblement, dont faisaient partie plusieurs ouvriers de la fabrique et d'autres des environs, parut devant la maison de campagne de M. Wilson, dont il brisa les portes, les croisées, tout le mobilier et la détruisa complètement. Delà il se rendit à la fabrique et y mit le feu en divers endroits. Cependant l'on parvint à le maîtriser en partie et plusieurs des bâtimens furent conservés. Mais le plus vaste, celui où se trouvait le séchoir, garni de tuyaux de fonte, l'atelier des emballeurs et les magasins alors remplis de toiles de coton et autres marchandises fut entièrement consumé. Il n'en reste plus que les murs qui tombent successivement. Plusieurs mécaniques de grand prix ont été entièrement brisées. Quelques autres bâtimens, mais de moindre importance, ont aussi été entièrement brûlés.

M. Wilson a fait afficher des avis en plusieurs endroits de la commune d'Uccle pour annoncer à ses ouvriers que malgré les désastres qu'il vient d'éprouver, et l'interruption des travaux, il leur payera leurs journées comme à l'ordinaire s'ils se comportent bien et rentrent tranquillement chez eux à la nuit tombante, et que ceux qui donne-

ront lieu de se plaindre de leur conduite seront à jamais privés d'ouvrage dans son établissement.

L'attroupement de populace qui a dévasté la fabrique de MM. Bosdevex et Bal, à Forêt, jeudi dernier, était sorti de la porte de Hal, dans l'après-midi, en proférant les plus horribles menaces. Il s'agissait de les brûler vifs avec leurs mécaniques; heureusement ces messieurs parvinrent à se sauver à travers un ruisseau avec ce qu'ils avaient sur eux. M^{me} Bal, qu'une indisposition retenait au lit, fut transportée sur un matelas chez le curé de la commune. Alors toute la fabrique fut livrée aux flammes et l'habitation pillée. Ce qui ne pût être emporté fut saccagé. Le dégât est évalué à 150,000 florins. Cette catastrophe plonge l'infortunée famille de MM. Bosdevex et Bal dans une ruine totale.

Pendant la journée, on a répandu un imprimé intitulé vœu du peuple, dont voici le contenu.

Tous les postes l'ont accueilli et affiché, mais bientôt on a appris que cette rédaction n'avait pas l'assentiment général, les journaux l'ont aussi répété.

On verra par l'adresse dont la députation sera chargée que cet imprimé n'avait point été rédigé dans une réunion convenable.

VOEU DU PEUPLE.

L'exécution franche et sincère de la loi fondamentale sans restriction ou interprétation au profit du pouvoir;—L'éloignement du ministère van Maanen;— La suspension provisoire de

l'abattage jusqu'à la prochaine session des États-Généraux ; — Un nouveau système électoral, établi par une loi où l'élection soit plus directe par le peuple ; — Le rétablissement du jury ; — Une loi nouvelle de l'organisation judiciaire ; — La responsabilité pénale des ministres établie par une loi ; — Une loi qui fixe le siège de la haute-cour dans les provinces méridionales ; — La cessation des poursuites intentées aux écrivains libéraux ; — L'annulation de toutes les condamnations en matière politique ; — Qu'il soit distribué à tous les ouvriers infortunés, du pain pour subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs travaux.

*Détails des assemblées et délibérations qui ont amené
l'envoi de la députation à Sa Majesté.*

Aujourd'hui 28, vers sept heures du soir, un grand nombre d'habitans notables se sont réunis au nombre d'environ quarante, pour aviser aux mesures à prendre dans les circonstances présentes, et a choisi l'honorable baron de Sécus, membre des États-Généraux, pour président, et M. l'avocat Van de Weyer pour secrétaire.

L'assemblée a résolu d'abord d'inviter M. le gouverneur d'assister à la réunion, et de nommer une commission administrative provisoire, ce qui faisait tout rentrer dans l'ordre légal. Mais le gouverneur, tout en partageant les intentions de l'assemblée, ne crut pas pouvoir, en sa qualité de commissaire du Roi, obtempérer à ces deux demandes, et ne croyait pas du reste une commission provisoire nécessaire, attendu que

la régence délibérait en ce moment sur le même objet.

Une invitation a ensuite été faite à la régence, dans laquelle il lui était donné connaissance de l'intention de l'assemblée d'envoyer une députation au Roi, avec prière de venir prendre part à cette délibération. Elle s'y est pareillement refusée, attendu que ses réglemens ne lui permettaient pas d'y prendre part; elle même du reste s'occupait d'une adresse au roi sur le même objet.

L'envoi d'une députation au Roi a ensuite été proposé par M. de Sécus et voté par acclamation. MM. Félix de Mérode, Sylvain Van de Weyer, baron Joseph d'Hooghvorst, Roupe et Gendebien sont nommés pour rédiger, séance tenante, un projet d'adresse au Roi. Les griefs n'y ont pas été exprimés parce que leur développement eut exigé un très long temps. Ce soin a été confié au patriotisme et à la prudence de la députation.

Le projet ayant été adopté, on a procédé à la nomination des Citoyens devant faire partie de la députation au Roi. Ce sont messieurs le comte de Mérode, Palmaert, père, Frédéric de Sécus, Gendebien et le baron Joseph d'Hooghvorst.

ADRESSE AU ROI.

SIRE!

Les soussignés, vos respectueux et fidèles Sujets, prennent la liberté, dans les circonstances difficiles, où se trouvent la Ville de Bruxelles et d'autres Villes du royaume, de députer vers V. M., cinq de ses Citoyens, MM. le B^{on} Joseph

d'Hoogvorst, C^{te} Félix De Mérode, Gendebien; Frédéric De Sécus, Palmaert, père, chargés de lui exposer que jamais, dans une crise pareille, les bons habitans ne méritèrent davantage l'estime de V. M. et la reconnaissance publique. Ils ont, par leur fermeté et leur courage, calmé, en trois jours, l'effervescence la plus menaçante, et fait cesser de graves désordres. Mais, Sire, ils ne peuvent le dissimuler à V. M. : le mécontentement a des racines profondes; partout on sent les conséquences du système funeste suivi par des ministres, qui méconnaissent et nos vœux et nos besoins. Aujourd'hui, maîtres du mouvement, rien ne répond aux bons citoyens de Bruxelles, que, si la nation n'est pas apaisée, ils ne soient pas eux-mêmes les victimes de leurs efforts. Ils vous supplient donc, Sire, par tous les sentiments généreux qui animent le cœur de V. M., d'écouter leur voix et de mettre ainsi un terme à leurs justes doléances. Pleins de confiance dans la bonté de V. M., et dans sa justice, ils n'ont député vers vous leurs concitoyens que pour acquérir la douce certitude que les maux dont on se plaint seront aussitôt réparés que connus. Les soussignés sont convaincus qu'un des meilleurs moyens pour parvenir à ce but si désiré, serait la prompte convocation des États-Généraux.

Bruxelles, 28 Août 1830.

*Le baron Emm. d'Hoogvorst, commandant de la
Garde Bourgeoise.*

Le baron de Sécus.

Suite des signatures

Continuation des Signatures de l'Adresse au Roi.

A. J. Moyard, *major de la Garde Bourgeoise.*

Le comte Werner de Mérode.

Frédéric de Sécus, *membre des états provinciaux du Hainaut.*

F. Michiels, *capitaine de la 8^{me} section.*

Le comte De la Laing, *garde.*

F. Opdenbosch, *fabriquant.*

Ed. Stevens, *avocat.*

Ed. Ducpétiaux, *avocat.*

L. Jottrand, *avocat.*

Isid. Plaisant, *avocat.*

J. Palmaert, *file, major des 5^{me} et 6^{me} sections.*

Isid. Vanderlinden, *notaire.*

Ed. Vanderlinden, *avocat.*

Palmaert, *père, négociant.*

Aug. Vandermeeren, *major des 1^{re} et 2^{me} sect.*

Roupp, *ancien maire de Bruxelles, lieutenant de la 5^{me} section.*

Le comte Cornet de Grez, *membre des états-gén.*

Ph. Lesbroussart, *professeur.*

Ad. Bosch, *avocat.*

Charliers Dodomont, *aide-de-camp.*

Vleminckx, *docteur en médecine.*

Le comte Ch. D'Andelot, *lieutenant.*

J.-B. Ghiesbrecht, *lieutenant.*

Le baron F. De Wyckersloot.

Le comte Félix de Mérode, *garde.*

Le baron J. d'Hoogvorst, *ancien maire de Brux. et memb. des états prov.*

Le baron Ch. d'Hoogvorst.

Joseph Van Delft, *rentier, lieutenant.*

Max. Delfosse, *négociant.*

Le comte De Bocarmé, *adjudant.*

Gendebien, *avocat.*

Gustave Hagemans, *capitaine de la 5^{me} section.*

Le baron de Sécus, *m. des états-génér., garde.*

IMP. DE J.-F. DE GRÉF-LADURON.

(n° 4.)

Silvain van de Weyer, *avocat et bibliothécaire.*

J. de Wyckersloot, *capitaine.*

Fleury-Duray, *major.*

Huysman d'Annecroix, *membre des états généraux, garde.*

Van der Smissen, *commandant en second.*

F. Maskens, *propriétaire.*

Pletinckx, *lieutenant-colonel.*

Háuman, *avocat.*

Hotton, *commandant de la garde à cheval.*

DIMANCHE, 29 AOUT 1830.

L'état des choses est toujours le même. La nuit a été tranquille, la ville a été encore illuminée et les gardes nombreuses circulent en tout sens, beaucoup de maisons particulières servent de corps de garde.

La députation chargée de présenter l'adresse à S. M. le roi, part à 9 heures et demie du matin.

Dans l'après-midi, un individu fortement soupçonné d'être le chef des incendiaires de nos fabriques est arrêté; nous le ferons connaître s'il est trouvé coupable.

Vers le soir, deux pièces de canon qui se trouvaient à la caserne Ste. Elisabeth sont amenées à l'Hôtel-de-Ville, par la compagnie de canonniers Bourgeois déjà organisée.

LUNDI 30 AOUT.

Aujourd'hui la tranquillité est parfaite. Toutes les boutiques sont ouvertes.

Les prix du pain et de la viande sont diminués.

Plusieurs caisses de fusils sont arrivées à la maison-de-Ville.

On apprend que les princes approchent de nos murs et doivent entrer ce soir en ville.

Plusieurs placards sont affichés dans la journée :

PROCLAMATION.

Braves Camarades.

Vous avez, par votre fermeté, rétabli l'ordre et le calme dans votre ville. Vous avez bien

mérité de la patrie. Mais tandis que vous étiez sous les armes pour la défense de vos foyers et des libertés publiques, nous devions songer à faire connaître la vérité au Roi. Une députation composée de cinq Citoyens, *comte Felix de Mérode, Palmaert père, Frédéric de Sécus, Gendebien, baron Joseph D'Hooghvorst*, et nommée par vos principaux chefs, est partie pour La Haye, elle exposera au Roi vos vœux et vos besoins. Tout nous donne l'espoir qu'elle sera honorablement accueillie et que pleine et entière justice sera rendue. Elle présentera au Roi une adresse qui sera rendue publique et distribuée à vos capitaines respectifs. En attendant son retour, continuez, Citoyens, à veiller à la sûreté de la ville. Est-il besoin, après tout ce que vous avez fait, que je vous recommande de rester à vos postes et sous les armes?

Du quartier-général, en l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, le 30 Août 1830.

Le commandant en chef de la Garde Bourgeoise,
BARON VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST.

ORDRE DU JOUR.

*Le commandant de la Garde Bourgeoise
à ses concitoyens.*

Mes chers concitoyens,

Frappé d'admiration pour le dévouement, l'ordre et le zèle que vous n'avez cessé de montrer depuis le commencement de nos troubles, je sens vivement le besoin de vous exprimer combien je suis fier d'avoir été appelé à vous commander.

La cessation des désordres réprimés avec tant de prudence et de fermeté après 48 heures d'une patience admirable, et l'organisation définitive de la Garde Bourgeoise, vont diminuer la fa-

tigue et les veilles que vous supportez depuis plusieurs jours. — Persévérez dans votre honorable conduite, et rappelez-vous, mes chers Concitoyens, que vous remplissez le plus saints des devoirs, celui du maintien des libertés publiques et de la conservation de vos foyers.

Bruxelles, 30 août 1830.

Le Commandant en chef,

BARON VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST.

MARDI, 31 AOUT.

La même tranquillité règne ; l'aspect de la ville continue à être rassurant. La nuit a été calme.

On attend les résultats de la députation.

Les princes ont couché à Vilvorde.

Dans la matinée, M^r Cruykenbourg, aide-de-camp du prince d'Orange, arrive porteur d'une dépêche qui invite le commandant de la Garde Bourgeoise à se rendre à Laeken, auprès de S. A. R.

Une députation, composée du major Van der Smissen, le chevalier Otton, le comte Vanderburch, MM. Rouppe et Van de Weyer, accompagne le commandant pour exprimer aux princes le désir que L. A. R. se rendent en ville sous la seule escorte de nos députés, pour se convaincre du bon esprit de la garde et de toute la Bourgeoisie.

Le résultat de cette démarche est indiqué par la proclamation qui suit :

PROCLAMATION.

Concitoyens, le Commandant en chef de la Garde Bourgeoise ayant été invité à se rendre au quartier-général de L. A. R., s'y est transporté, accompagné de MM. le baron Vander Smissen, le chev. Hotton, le comte Van der Burch, Rouppe et S. Van de Weyer ; et là, après avoir exprimé aux Princes le désir de les voir *seuls* dans nos murs, il a acquis la certitude que les troupes

n'entreront point avant qu'il n'ait été répondu aux propositions ci-dessous. Cependant, L. A. R. ont attaché à leur entrée dans Bruxelles, des conditions auxquelles le commandant en chef et les autres membres du conseil qui l'accompagnaient, ne se sont pas crus autorisés à accéder sans avoir consulté préalablement le vœu général, par la voie d'une publication qu'ont demandé les Princes eux-mêmes. En conséquence, le Commandant se croit obligé, en acquit de ce qu'il doit à ses concitoyens, de publier la pièce suivante, revêtue des signatures des deux princes.

« Vous pouvez dire à la brave Bourgeoisie
» de Bruxelles, que les princes sont à la porte
» de cette résidence royale, et ouvrent leurs bras
» à tous ceux qui veulent venir à eux. Ils sont
» disposés à entrer dans la ville, entourés de
» cette même Bourgeoisie et suivis de la force
» militaire destinée à la soulager dans le pénible service de surveillance que cette Bourgeoisie a rempli jusqu'à ce moment, dès que
» des couleurs et des drapeaux qui ne sont
» pas légaux, auront été déposés, et que les
» insignes qu'une multitude égarée avait fait
» disparaître pourront être remplacés. »

(Signé) GUILLAUME, prince d'Orange.

FREDERIC, prince des Pays-Bas.

Il a été arrêté qu'un certain nombre de membres de la Garde Bourgeoise seraient députés auprès des princes, à l'effet d'obtenir des changemens aux conditions qui précèdent, et que les sections seraient ensuite invitées à se rendre au quartier-général, par députation de 25 hommes, à l'heure qui leur sera indiquée.

Bruxelles, le 31 août 1830.

Le comm. en chef de la Garde Bourgeoise,
BARON VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST.

Déjà les commandans de la garde bourgeoise avaient pu juger de l'agitation que produisait la résolution des princes, exprimée dans la réponse qu'ils rapportaient, et l'on avait ajouté le paragraphe qui termine l'affiche ; mais aussitôt qu'elle fut apposé une commotion eut lieu et se répandit comme l'éclair parmi le peuple ; en un instant on vit une alarme générale, la foule fuyait de la grande place dans toutes les directions, les boutiques furent fermées avec fracas et la ville reprit un aspect lugubre.

La seconde députation composée de MM. de Sécus père, Hotton, Van der Smissen, le duc d'Arenberg, M. Michiels et trois autres personnes se sont rendus vers 6 heures du soir auprès du prince d'Orange : M. de Sécus lui représenta avec énergie les dangers du Royaume. Le prince en parut fortement ému, et la députation rapporta vers 11 heures la réponse que S. A. R. ferait son entrée le lendemain, à la tête de son état major seulement et de la garde bourgeoise armée.

Aussitôt le commandant publia cette nouvelle qui fut reçue avec de vives acclamations de joie et à l'instant des fusées furent tirées sur la grande place, afin de la faire connaître promptement et de calmer l'effervescence ; mais pendant l'absence des députés, le peuple effrayé s'était mis à barricader les rues et les portes : en deux heures des chariots, des voitures, des pierres, furent amoncelées. Des arbres du boulevard furent sciés et placés en travers des portes de la ville, les rues furent dépavées, et nos députés, à leur retour, eurent peine à se frayer un passage et trouvèrent tout ce bouleversement accompli.

La proclamation ci-après ne put être affichée que le lendemain de grand matin.

PROCLAMATION.

S. A. R. le prince d'Orange viendra aujourd'hui avec son état-major *seulement et sans troupes*, il demande que la Garde Bourgeoise aille au-devant lui.

Les députés se sont engagés à la garantie de sa

personne et à la liberté qu'il aura d'entrer en ville avec la Garde Bourgeoise, ou de se retirer, s'il le juge convenable.

ORDRE DU JOUR.

MM. les Chefs de Section sont invités à se rendre aujourd'hui, à 10 heures précises, avec toute leur Section *en armes, et dans la meilleure tenue*, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où ils se rangeront en bataille sur deux rangs; pour aller à la rencontre de S. A. R. le Prince d'Orange.

On laissera une faible garde à chaque poste,
Le Major de service, Le C^{te} A. Van der Meere.

MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE.

Après une nuit agitée, et un mouvement continuél qui a nécessité la tenue sous les armes de tous les postes des Gardes Bourgeoises, le jour est venu éclairer des travaux inouis; plus de vingt barricades étaient construites dans les rues Neuve, de Laeken, de la Vierge Noire, de la Magdelaine, marché au Bois, palais de Justice, rue du Chêne, de la Violette, etc.

Le pont en fer de Laeken fut tourné, les différentes constructions en bois, qui servaient de communication au-dessus du canal mis à sec, furent détruites, les digues qui retenaient les eaux du canal furent ouvertes et celui-ci rempli d'eau.

Sauf le mouvement que la construction des différentes barricades a causé dans toute la ville, la nuit s'est passée sans aucuns troubles.

Ce matin, de nombreux détachemens se sont réunis pour aller à la rencontre des princes jusqu'au pont de Laeken. à dix heures, Mr de Cruykenbourg est arrivé en ville pour préparer les logemens de l'état-major qui accompagne L. A. R. et en est parti une demi heure après. Au même instant accourait un autre aide-de-champ qui annonçait l'entrée des deux princes pour midi et se rendait, dit-il, chez les princes d'Arenberg et de Ligne.

Les troupes stationnées sur la plaine, devant les palais du roi et du prince, évacuent la place et rentrent dans l'intérieur de ces palais.

S. A. R. le prince d'Orange a fait son entrée à une heure et un quart. Plus de dix mille hommes de Gardes Bourgeoises rangées en bataille s'étendaient depuis la porte de Laeken, par la rue du pont neuf et la rue neuve. Le

prince, accompagné de quatre à cinq aides-de-camp, a passé devant le front de la ligne; en adressant la parole aux gardes, on a entendu ces mots : *Merci, braves Bourgeois de Bruxelles, c'est à vous que Bruxelles doit sa tranquillité, je vous remercie.*

Les gardes ont successivement défilé derrière lui.

Deux heures après l'entrée du prince on a affiché la proclamation suivante :

PROCLAMATION

De S. A. R. le Prince d'Orange, au nom du Roi.

HABITANS DE BRUXELLES !

Je me suis rendu avec confiance au milieu de vous. Ma sécurité est complète, garantie qu'elle est par votre loyauté.

C'est à vos soins que l'on doit le rétablissement de l'ordre; je me plais à le reconnaître et à vous en remercier, au nom du Roi.

Joignez-vous à moi pour consolider la tranquillité, alors aucune troupe n'entrera en ville, et de concert avec vos autorités, je prendrai les mesures nécessaires pour ramener le calme et la confiance.

Une commission composée de :

MM. le Duc d'Ursel, président;

- *Van der Fosse*, Gouverneur de la province,
- *De Wellens*, Bourgmestre de Bruxelles;
- *Emm. Vanderlinden - d'Hooghvorst*, commandant de la Garde Bourgeoise;
- le Général *D'Aubremé*;
- *Kockaert*, membre de la Régence;
- le Duc d'*Arenberg*, (qui a bien voulu, à ma prière, coopérer à cette tâche);
- *Stevens*, membre de la Régence, sec.

est chargée de me proposer ces mesures.

Elle se réunira demain 2 Septembre, à 9 heures du matin, à mon palais.

Bruxelles, 1^{er} Septembre 1830.

GUILLAUME, Prince d'Orange.

La députation est de retour de La Haye, le rapport s'imprime il est des plus satisfaisant.

L'avis suivant est affiché vers le soir, à la suite de la proclamation du prince, l'un et l'autre produisent le meilleur effet, et consolident le calme et la confiance que la présence du prince a fait renaitre spontanément.

AVIS.

Le Bourgmestre et les Échevins,

Témoins du zèle infatigable déployé depuis plusieurs jours par la Garde Bourgeoise de cette ville, pour rétablir l'ordre et la tranquillité publique. Les Magistrats de Bruxelles s'empressent d'adresser à leur concitoyens armés dans un but si louable, leurs remerciemens et l'expression de leur vive reconnaissance,

Ils ont l'intime conviction que ce service, quelque pénible qu'il soit; sera continué avec le même empressement pour consolider le repos des bons et paisibles habitans.

Fait en séance permanente du Conseil de Régence, à l'Hôtel-de-ville, le mercredi soir 1^{er} septembre 1830.

Par ordonnance : L. DE WELLENS.

Le secrétaire P. CUYLEN.

ORDRE DU JOUR.

Publié le trente août.

MESSIEURS les commandans des sections sont invités, à envoyer demain, avec le rapport, le nombre des postes occupés par leurs hommes, et l'endroit où ces postes sont placés, ainsi que le nombre d'hommes à chaque poste.

M^{rs} les officiers qui auraient des demandes à former concernant les démissions ou nominations, sont invités à s'adresser à leur commandant de section.

M^{rs} les chefs des postes enverront, avant 8 heures, au poste central de leur section, le rap-

IMP. DE J.-F. DE GREËF-LADURON.

(n° 6.)

port de ce qui sera arrivé pendant les 24 heures. Le chef du poste central, après les avoir réunis les enverra à l'état-major général.

M^{rs} les officiers supérieurs et les aides-de-camp se rendront tous les jours, à 9 heures, au rapport à l'état-major général.

Les commandans des sections veilleront : 1^o, à ce que, au lieu d'une cocarde, les Gardes Bourgeoises porte le n^o de leur section sur un fond blanc ; les couleurs de la ville continueront à être portées à la boutonnière.

2^o. À ce que les drapeaux ne portent d'autre inscription que le n^o de leur section.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL :

MARQUES
distinctives.

- MM. le baron Emm. d'Hooghvorst, *Une Écharpe aux trois couleurs avec franges.*
comm. en chef.
- » le baron Vander Smissen, *Écharpe, idem, sans franges.*
comm. en second.
- » le chev. Holton, col. comm. *id.*
la garde à cheval.
- » le chev. Pletinckx, lieut.-col. *id.*
de la garde à pied.
- » Van der Steen, commandant *id.*
de l'artillerie.

MAJORS :

- MM. le comte Vandermeeren, *id.*
attaché aux 1^e et 2^e sect.
- » Fleury-Duray, aux 3^e et 4^e sect. *id.*
- » Jean Palmaert, aux 5^e et 6^e sect. *id.*
- » le ch. Moyard, aux 7^e et 8^e sect. *id.*
- » Van Gammeren, attaché à la *id.*
grande garde de l'état-major.

AIDES-DE-CAMP :

MARQUES
distinctives.**MM. Max. Delfosse,**attaché au quartier-général. *Une Echarpe au*» Charlier Dodomont, idem. *bras aux trois*» Isidore Plaisant, idem. *cl. avec frang.*» Joseph Nicolay, idem. *id.*» Édouard Stevens, *id.*attaché aux 1^e et 2^e sect. *id.*» Opdenbosch, aux 3^e et 4^e sect. *id.*» Pr. De Brabander, 5^e et 6^e sect. *id.*» Vleminckx, aux 7^e et 8^e sect. *id.*» Adolphé Hauman, att. au Col. *id.*comm. la caval. *id.*» Baron Felner, idem. *id.*

COMMANDANS DES SECTIONS :

MM. Van Gelder-Parys.*Echarpe aux 3*
cl. en sautoir.» Basse. *id.*» Louis Falise. *id.*» Blaes. *id.*» Hagemans. *id.*» Prosper. Anoul. *id.*» Proft. *id.*» Michiels. *id.**Les capitaines de compagnie porteront l'Echarpe*
*au bras avec rosette.**Les lieutenant et sous-lieutenants, l'Echarpe unie*
*au bras gauche.**Les adjudants, l'Echarpe unie au bras droit.*LE COMMANDANT EN CHEF A PRIS L'ARRÊTÉ
SUIVANT :**Il est nommé un conseil attaché à l'état-major**
de la Garde Bourgeoise.

Ce conseil est composé de :

MM. Rouppe, ancien maire de Brux. *Echarpe aux 3
cl. sans frang.*

- Sylvain Van de Weyer, avocat. *id.*
- Ph. Lesbroussart, professeur. *id.*
- Éd. Van der Linden, avocat. *id.*
- Teichman, ingénieur en chef. *id.*

Les Écharpes seront distribuées au quartier.
général. Bruxelles, le 30 août 1830.

BARON VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST.

JEUDI 2 SEPTEMBRE 1830.

Tout est resté dans le même état pendant la nuit, la Garde Bourgeoise conserve son attitude, elle attend ainsi que la population entière, les résultats des hautes délibérations qui vont avoir lieu. On apprend le retour de la députation envoyée à La Haye. — Diverses affiches se succèdent.

PROCLAMATION.

HABITANS DE BRUXELLES!

La députation chargée de présenter au Roi l'expression du vœu général des Belges, est de retour dans nos murs. Elle apporte des nouvelles satisfaisantes et qui sont de nature à ramener le calme dans les esprits. On les imprime en ce moment et elles vous seront communiquées sans retard. La commission réunie en ce moment au palais de S. A. R. le Prince d'Orange, s'occupe activement des mesures nécessaires pour parvenir à ce résultat si désiré. A la demande que j'en ai faite à S. A. R., MM. Rouppe et Van de Weyer, membres du conseil de l'état-major, ont été adjoints à cette commission. 2 septembre 1830, à midi.

BARON VANDERLINDEN-D'HOOGHVORST.

PROCLAMATION.

La Commission nommée hier par le Prince d'Orange, au nom du Roi, ayant proposé à S. A. R. que deux Membres, pris dans la Bourgeoisie armée, lui fussent adjoints. S. A. R. usant des pouvoirs qui lui sont confiés par Sa Majesté, a nommé Membres de la Commission susdite, MM. *Rouppé* et *Van de Weyer*.

La Commission ainsi formée, se réunira de nouveau aujourd'hui 2 Septembre, à six heures et demie, au Palais de S. A. R.

Bruxelles, le 2 septembre 1830.

Le Président de la Commission, Le Duc d'URSEL.

Le Secrétaire, P. J. STEVENS.

Voici le rapport qui parut peu d'instans après :

RAPPORT.

MESSIEURS !

Arrivés à La Haye, lundi à une heure, nous avons demandé une audience à S. M. Une demi-heure s'était à peine écoulée, que déjà nous avions reçu réponse favorable. Le mardi, à midi nous nous sommes rendus au palais; S. M. nous a reçus avec bienveillance, nous a demandé nos pouvoirs et n'a pas décliné le titre en vertu duquel nous nous présentions.

Après avoir entendu la lecture de notre mission écrite; S. M. nous a dit qu'elle était charmée d'avoir pu devancer nos vœux, en convoquant les états-généraux pour le 13 septembre. Moyen légal et sûr de connaître et de satisfaire les vœux de toutes les parties du royaume, de faire droit aux doléances, et d'établir les moyens d'y satisfaire.

Après quelques considérations générales, nous sommes entrés dans l'exposé, puis dans la dis-

cussion des divers points dont votre réunion du 28 nous avait chargés verbalement de faire communication à S. M.

Discussion s'est établie sur les théories de la responsabilité ministérielle et du contre-seing. Le Roi a dit que la loi fondamentale n'avait pas consacré nos théories ; qu'elles pouvaient être justes et même utiles , mais qu'elles ne pouvaient être établies que par un changement à la loi fondamentale de commun accord avec les états-généraux , convoqués en nombre double. Qu'une session extraordinaire s'ouvrant au 13 septembre , il pourrait y avoir lieu , soit à sa demande , soit sur l'invitation de la 2^e chambre , à une proposition sur ce point , comme sur tous les autres exposés par nous et jugés utiles ou avantageux au pays.

Sur la demande de renvoi de quelques ministres et particulièrement de Mr Van Maanen, S. M. n'a pas dit un mot en leur faveur ; elle n'a ni témoigné de l'humeur ni articulé de contradiction sur les plaintes que nous lui avons énumérées longuement à leur charge. Elle a fait observer que la loi fondamentale lui donne le libre choix de ses ministres ; que du reste elle ne pouvait prendre aucune détermination aussi long-temps qu'elle y paraîtrait contrainte ; qu'elle tenait trop à l'honneur de conserver sa dignité royale , pour paraître céder , comme celui à qui on demande quelque chose *le pistolet sur la gorge*. Elle nous a laissé visiblement entrevoir ainsi qu'aux députés Liégeois , qu'elle pourrait prendre notre demande en considération. (Cette question est actuellement soumise à la commission organique créée par le Prince d'Orange : nous avons l'heureuse conviction qu'avant la fin de la journée , elle aura pris une résolution qui satisfera nos vœux.)

Au sujet de la Haute-Cour, S. M. a dit que ce n'était qu'après mûre délibération que le lieu de son établissement avait été choisi ; que du reste elle s'occupera de cette réclamation et avisera au moyen de concilier tous les intérêts.

Sur nos demandes au sujet de l'inégale répartition des emplois, des grands établissements et administrations publics, S. M. a paru affligée ; et sans contester la vérité des faits, elle a dit qu'il était bien difficile de diviser l'administration ; qu'il est bien plus difficile encore de contenter tout le monde ; qu'au reste elle s'occuperait de cet objet aussitôt que le bon ordre serait rétabli. Qu'il convenait, avant tout, que les Princes, ses fils, rentrassent dans Bruxelles à la tête de leurs troupes et fissent ainsi cesser l'état apparent d'obsession à laquelle elle ne pouvait céder, sans donner un exemple pernicieux pour toutes les autres villes du royaume.

Après de longues considérations sur les inconvénients et même les désastres probables d'une entrée de vive force, par les troupes, et les avantages d'une convention et d'une proclamation pour cette entrée, en maintenant l'occupation partielle des postes de la ville par la Garde Bourgeoise ; S. M. nous a invités à voir le ministre de l'intérieur et à nous présenter aux Princes, lors de notre retour à Bruxelles. En terminant, S. M. a exprimé le désir que tout se calmât au plus vite ; et nous a dit avec une vive émotion et répété plusieurs fois combien elle avait horreur de l'effusion du sang.

Après deux heures d'audience, nous avons quitté S. M., et nous sommes allés chez le ministre de l'intérieur, qui, devant se rendre chez le Roi, nous a donné rendez-vous à huit heures du soir.

Les mêmes discussions se sont établies sur les divers objets, soumis par nous à S. M.; tout s'est fait avec une franchise et un abandon qui nous a donné les plus grandes espérances. M^r De Lacoste nous a prouvé qu'il a le cœur Belge et qu'il est animé des meilleures intentions.

Sur l'invitation de plusieurs membres de l'état-major de la Garde Bourgeoise, réunis hier soir et conformément aux desirs exprimés par S. M.; MM. Joseph d'Hooghvorst et Gendebien se sont rendus chez le Prince d'Orange; ils lui ont donné communication des résultats de leur mission à La Haye et de l'état des choses à Bruxelles, qu'il lui ont dépeint tel qu'il est, sans rien dissimuler. Il les a assurés qu'il espérait de la réunion de la commission (laquelle a eu lieu ce matin) les résultats les plus satisfaisants et les plus propres à prouver son désir et sa résolution inébranlable de satisfaire aux vœux du pays. Il les a chargés de vous dire qu'il se constituait l'intermédiaire entre S. M. et les habitants du midi et qu'il appuierait nos demandes, de manière à obtenir le succès le plus prompt et le plus complet.

Nous avons appris positivement ce matin, que la commission réunie au palais du Prince, s'occupe avec activité de l'objet de sa mission, et que dans la journée il vous sera transmis sur plusieurs points de vos réclamations des résolutions très-satisfaisantes.

Bruxelles, le 2 septembre 1830.

(Signé) MM. JOS. D'HOOGHVORST.

ALEX. GENDEBIEN.

LE COMTE FÉLIX DE MÉRODE.

BARON FRÉDÉRIC DE SECUS, fils.

PALMAERT, père.

Cette publication ne sembla point répondre aux espérances que l'on avait conçues ; une agitation se manifesta parmi les habitans qui ne voyaient dans ce rapport aucun résultat et craignaient de voir renaître l'effervescence du peuple, qu'ils étaient si heureusement parvenus à comprimer par leurs promptes démarches auprès de S. M., pour obtenir l'établissement tant désiré d'un meilleur ordre de choses. Jusqu'à l'arrivée de ces nouvelles, l'attitude calme et paisible de la ville avait dû donner au prince d'Orange la mesure de tout ce qu'il pouvait attendre de la loyauté belge. S. A. R. semblait aussi l'avoir bien appréciée. Hier, vers deux heures, on voyait le prince se promenant, à peine accompagné, dans le parc et la rue royale ; il allait au-devant des patrouilles, prenait la main aux gardes et embrassait quelques-uns de leurs chefs.

Si l'on songe à l'énergie qui se déployait la veille de l'arrivée de S. A. R. dans toute la ville, aux démonstrations vigoureuses de défense qui se faisaient voir partout, et que l'on se rappelle combien une seule démarche, une simple promesse du fils aîné de notre souverain avait ramené de calme et de bonheur parmi notre population, qui ne serait douloureusement affecté en pensant que l'adresse de notre députation pourrait ne pas avoir tout le succès désirable ?

On affiche la proclamation suivante :

PROCLAMATION.

Habitans de Bruxelles !

Le rapport de vos Députés vous donne la certitude que vos desirs et vos vœux sont connus du Monarque ; ils ont été manifestés au Prince d'Orange, et vous avez l'espoir fondé qu'ils seront accueillis par Sa Majesté. Dans cet état de choses, pleins de confiance dans les paroles royales et dans l'appui que S. A. R. vous a promis, vous en attendrez les résultats avec tranquillité. Le maintien du calme et de l'ordre exige cependant la continuation du service dont la brave Bourgeoisie a bien voulu se charger. A cet

IMP. DE J.-F. DE GREËF-LADURON.

(n° 6.)

effet, il a paru désirable que la Garde Bourgeoise fut régularisée et prit un caractère de stabilité. Le Commandant baron d'HOOGHVOORST est chargé de ce travail, de concert avec son État-Major; ce qui doit vous donner la certitude que les troupes n'entreront pas en ville.

La Commission qui est chargée *non de prendre des résolutions* mais de proposer des mesures utiles au pays, se fera un religieux devoir de continuer ainsi à soumettre à S. A. R., tout ce qui peut ramener le calme et la confiance.

(Publié sans date, le 2 septembre au soir.)

Le Président de la Commission,

Le Duc d'URSEL.

Le Secrétaire, P. J. STEVENS.

Vu et approuvé,

GUILLAUME, Prince d'Orange.

Cette proclamation ne produisit point un meilleur effet que la publication du rapport, le centre de la ville et surtout la Grande Place se couvrit de groupes tumultueux qui proféraient sans cesse des cris de mécontentement, chacun disait ce ne sont que des promesses qu'on éludera peut-être encore.

Le rapport et les proclamations furent brûlées.

La Garde Bourgeoise avait peine à contenir ces groupes auxquels il ne s'agissait pas de résister mais qu'il fallait au contraire retenir, car la foule grossissant voulait se porter vers le haut de la ville et attaquer les palais et les troupes qui y étaient renfermées, le commandant d'Hooghvorst accompagné de M^r Van de Weyer se rendit sur la Grande Place et vint haranguer la multitude pour l'engager au calme, ils y parvinrent en partie mais la nuit entière fut agitée.

On apprit que de vives discussions avaient eu lieu chez le Prince et que l'on avait tout lieu d'en espérer les plus heureux résultats, que les travaux de la commission appelée chez S. A. R. étaient terminés, que le Prince avait appelé encore d'autres personnes auprès de lui pour mieux se convaincre de l'état des choses et qu'il venait de prendre la résolution de partir, pour aller lui-même appuyer nos demandes auprès du Roi.

On dit que par la conviction que le prince vient d'ac-

quérir et par la résolution qu'il vient de prendre, d'aller solliciter pour nous auprès de S. M., nous avons l'espoir que tous nos maux vont finir.

On se répète avec plaisir, et la confiance renaît au souvenir des paroles qu'il a prononcées à son arrivée, avant-hier, lorsqu'étant sur le péron de l'hôtel-de-ville, il dit aux autorités et au peuple :

« Je suis charmé de vous voir et de me retrouver parmi vous tous. Avez-vous cru que je venais pour assiéger votre ville ? Non, Messieurs, je suis venu en pacificateur. Vous savez que j'étais colonel-général de la Garde Communale, eh bien, je me nomme colonel-général de la Garde Bourgeoise. Les troupes, Messieurs, ne sont que pour se battre contre l'ennemi et non pour se battre contre les sujets du Roi. Le Roi aime ses sujets ; il ne veut pas voir couler le sang des Belges. Vous avez un bon Roi, qui vous chérit. Criez avec moi, Messieurs, *vive le Roi.* »

VENDREDI 3 SEPTEMBRE.

Les proclamations suivantes sont le résultat des nouvelles conférences du Prince.

PROCLAMATION.

Nos chers Compatriotes !

Nous soussignes, députés aux États-Généraux, actuellement à Bruxelles, avons été appelés chez S. A. R. le prince d'Orange ; nous avons eu l'honneur de lui exposer consciencieusement l'état des choses et des esprits.

Nous nous sommes crus autorisés à représenter au prince royal que le désir le plus ardent de la Belgique était la séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante.

Nous avons représenté à S. A. R. qu'au milieu de l'entraînement des esprits, la dynastie des Nassau n'a pas cessé un instant d'être le vœu unanime des Belges ; que les difficultés de sa situation, l'impossibilité de concilier des opinions, des mœurs, des intérêts inconciliables,

venant à cesser, la maison d'Orange, libre de s'associer désormais à nos vœux, pouvait compter sur l'attachement et la fidélité de tous.

Nos représentations ont été favorablement accueillies, aussi bien que celles de plusieurs commissions spéciales; et déjà le prince royal est allé en personne porter l'expression de nos desirs à son auguste père.

Persuadés, nos chers Compatriotes, que nous avons été les interprètes de vos sentimens, que nous avons agi en bons et loyaux Belges, nous vous informons de notre démarche. C'est ici, dans votre capitale, que nous attendons avec confiance le résultat de vos efforts et des nôtres.

Bruxelles, le 3 Septembre 1830.

Était signé : Comte de Celles, baron de Sécus, Barthélemy, De Langhe, C. De Brouckere, comte Cornet de Grez.

Adhésion : (Signé) Huysman d'Annecroix.

Pour copie conforme : C. De Brouckere.

PROCLAMATION.

HABITANS DE BRUXELLES!

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince d'Orange vient de nous offrir de se rendre de suite à La Haye, afin de présenter lui-même nos demandes à Sa Majesté; il les appuiera de toute son influence, et il a tout lieu d'espérer qu'elles nous seront accordées.

Aussitôt après son départ, les troupes sortiront de Bruxelles.

La Garde Bourgeoise s'engage sur l'honneur à ne pas souffrir de changement de Dynastie et à protéger la Ville et spécialement les Palais.

Bruxelles, ce 3 Septembre 1830, au soir. (*Signés*)

Falise, commandant de la 3^e section; le chevalier Pletinckx-Janssens, lieutenant-colonel de la Garde Bourgeoise; Sylvain Van de Weyer, membre du Conseil de l'État-Major; le chev. Vandersteen, commandant l'artillerie de la Garde Bourgeoise; le chev. Hottot, colonel-commandant la Garde Bourgeoise à cheval; Vandormael, lieutenant

de la Garde à cheval; Jolly, adjt major de la 3^e section; Brinck, commandant en 2^d de la 3^e section; le comte Vander Meeren, major de la Garde Bourgeoise; Vanderhinden d'Hooghvorst, commandant-général de la Garde Bourgeoise; Cattoir, p^r le commandant de la 2^e section; Palmact, fils, major des 5^e et 6^e sections; Fleury Duray, major; Hagemans, capitaine de la 5^e section; Moyard, major de la Garde; Van Gelder-Parys, commandant la 1^e section; Rouppe, attaché à l'État-Major; Blaes, commandant la 4^e section; De Proft, commandant la 7^e section; Michiels, commandant la 8^e section; Vanlaelen Hebeillé, lieutenant de la Garde à cheval; J. L. Vandelft, lieutenant de la Garde à cheval.

Ont signé comme présens :

Aberson, général-major; le comte de Cruquembourg, colonel, aide-de-camp de S. A. R. le Prince d'Orange; le baron H. de Roisin, col. attaché à l'État-Major de S. A. R. le prince d'Orange; le comte Dumoucean, lt-col., aide-de-camp de S. A. R. le prince d'Orange; le lt. colonel De Xehennemont, adjudant du Roi; le comte Alexandre Vander Burch, chambellan du Roi; le comte G. J. De Hogendorp; le comte C. J. W. De Hogendorp.

Conforme à la vérité,

(Signé) GUILLAUME, Prince d'Orange.

Nous soussignés, membres de l'État-Major déclarons nous unir aux vœux et aux sentimens exprimés par ceux de nos Concitoyens dont les signatures précèdent.

Baron Vander Smissen, commandant en second la Garde; chev. De Nieupoort; Ph. Lesbroussart, membre du Conseil de la Garde; J. Nicolay, aide-de-camp du commandant en chef; Isid. Plaisant, idem; Bosch, idem; Max. Delfosse, idem; Opdenbosch, aide-de-camp de section; J. F. Vleminckx, idem.

Nous PRINCE D'ORANGE, déclarons que la **COMMISSION** nommée par Nous, au nom du Roi, par la proclamation du premier Septembre, est dissoute.

3 Septembre 1830.

GUILLAUME, Prince d'Orange.

PROCLAMATION.

CITOYENS DE BRUXELLES!

Conformément à l'arrangement conclu entre S. A. R. le Prince d'Orange et les chefs de la Garde Bourgeoise, le détachement militaire stationné aux palais, vient de quitter nos murs.

Tout vrai Belge reconnaîtra le devoir de respecter, à l'égard de ces militaires, l'engagement sacré qui a été contracté aujourd'hui, et dont l'exécution est garantie par l'honneur national.

Le Prince a déclaré qu'il allait porter à son auguste Père l'expression du vœu unanimement manifesté pour la séparation des deux parties du Royaume, sous les rapports législatifs, administratifs et financiers.

La députation Liégeoise qui s'est présentée au quartier-général de la Garde Bourgeoise, a déclaré que les habitans de Liège mettront, dès ce moment, à la disposition de leurs frères de Bruxelles, tous les secours qui seraient jugés nécessaires en hommes, fusils, munitions et même en artillerie.

Tel est l'état actuel de nos affaires. Concitoyens, soyons calmes, car nous sommes forts : et restons unis pour conserver et accroître notre force.

Bruxelles, le 3 Septembre 1830.

Pour le commandant en chef de la Garde Bourgeoise,
BARON VANDER SMISSEN, *commandant en second.*

Aujourd'hui, vers quatre heures de l'après-midi, S. A. R. le prince d'Orange a quitté notre ville, afin de transmettre au Roi les vœux de notre population, qu'il a promis d'appuyer de toute son influence. La garnison suivait S. A. R. de loin, et a quitté nos murs après elle. Le prince a fait promptement le trajet d'ici à Vilvorde; il avait été précédé par le chevalier Hotton, commandant de la Garde Bourgeoise à cheval; S. A. R. le prince Frédéric l'attendait à l'hôtel de la poste; dès que les princes s'aperçurent, ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre et se tinrent étroitement embrassés.

Il paraît que la nouvelle résolution du prince royal d'accéder à une séparation de la Hollande et de la Belgique est due à l'énergie et à l'unanimité avec lesquelles il a été répondu à S. A. R. sur un point concernant lequel elle s'était formé une idée toute différente. Hier matin, après ses conférences avec la commission, le prince avait réuni à son palais, outre les députés mentionnés dans la proclamation ci-dessous, un grand nombre d'officiers de la Garde Bourgeoise. Là il leur demanda s'ils n'avaient aucun désir de redevenir Français, il fut répondu que tous ils voulaient rester Belges, mais Belges libres, jouissant de droits égaux avec les Hollandais. Alors le prince leur demanda s'ils en feraient le serment, et tous d'une voix unanime s'écrièrent : nous le jurons.

Le prince, profondément ému et versant des larmes, fut alors désabusé d'une crainte à la funeste influence de laquelle est peut-être due en partie la position désavantageuse dans laquelle les provinces méridionales se trouvent depuis nombre d'années. S. A. R. prit alors le généreux parti d'être lui-même auprès du monarque l'interprète d'un peuple loyal réclamant ses droits les plus sacrés, et de faire valoir toute la considération de position et de mœurs qui demande dans l'intérêt commun, la séparation des deux parties du royaume.

Honneur soit rendu au noble caractère que S. A. R. a déployé dans ces circonstances difficiles. Par sa courageuse confiance, il a d'abord rétabli la paix dans notre ville qu'avait exaspérée l'annonce de l'entrée des troupes. Par l'appui qu'il a offert à la cause des Belges auprès du Roi, il rendra sans doute à nos riches provinces la plénitude de leurs droits et tous les élémens d'un bien-être et d'une prospérité durables. La conduite de notre brave Bourgeoisie, les sentimens patriotiques si unanimement exprimés à S. A. R. doivent aussi l'avoir convaincue que la parole des Belges est sacrée et qu'ils sont dignes des nouvelles dispositions qu'ils réclament.

La proposition d'une division du royaume en deux administrations séparées, réunies sous un même sceptre, a produit sur tous les esprits la plus heureuse impression. Cette nouvelle organisation ne porterait aucune atteinte au principe de l'intégrité et de l'unité, seules conditions du traité de Londres auxquelles soit soumise l'érection des Pays-Bas en un royaume. Elle n'offrirait pas davantage de difficultés dans la pratique; les rapports de la Suède et de la Norvège, de l'Autriche et de la Hongrie, de la Russie et de la Pologne, montrent assez que cette division n'entrave nullement la marche du gouvernement, et que son action n'en conserve pas moins d'unité que partout ailleurs. Pour notre pays, elle aura le grand avantage de faire disparaître tous les motifs de l'irritation qui existe entre les Belges et les Hollandais.

SAMEDI 4 SEPTEMBRE.

Le départ du prince et de la totalité des troupes nous laisse dans une position délicate, chacun sent toute l'importance des devoirs qu'elle nous impose, et attend avec calme.

On publie la pièce suivante :

PROCLAMATION.

Le conseil de régence de la ville de Bruxelles, s'empresse de porter à la connaissance de

ses Concitoyens l'adresse qu'il vient d'envoyer à Sa Majesté, par courrier extraordinaire.

ADRESSE

à S. M. le Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.

SIRE.

« Le conseil de régence de la ville de Bruxelles, réuni en assemblée permanente, ayant reconnu les causes des mouvemens extraordinaires qui agitent cette ville et la Belgique, s'est convaincu qu'ils prennent leur source dans le désir de voir établir une séparation entre les provinces du midi et du nord. »

« Il adhère complètement aux vœux des Belges qui viennent de vous être transmis, Sire, par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince d'Orange. »

« Il supplie Votre Majesté de les exaucer et d'être intimement convaincue que le maintien de la dynastie des Nassau n'a pas cessé un instant d'être son vœu et celui de la généralité des habitans de cette résidence. »

Bruxelles, le 4 septembre 1830.

Les Bourgmestre et Échevins, L. DE WELLENS.

Par ordonnance : P. CUYLEN, Sec.

DIMANCHE 5 SEPTEMBRE.

On espère d'un instant à l'autre recevoir de La Haye des nouvelles qui viendront combler nos vœux et nous permettront de jeter un regard en arrière, de sonder enfin la plaie affreuse du commerce et de porter notre attention sur l'état horrible de la misère publique, funestes résultats d'une commotion que l'imprévoyance humaine a laissé éclater.

Ce n'est que le troisième jour de nos troubles que nous avons pu en commencer les détails historique; si les nouvelles que nous attendons sont bonnes, nous n'aurons plus rien à écrire. Si elles sont mauvaises nous n'aurons plus le temps d'écrire, et les détails des nouveaux événemens devront se faire attendre.

Si d'heureux changemens s'établissent, nous continuerons notre publication qui se rattachera aux grands événemens actuels d'Europe, et que leur importance rend opportune; nous l'intitulerons : *Journal des Nations.*